



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1976-1977

6 DECEMBRE 1976

**Budget des affaires culturelles
de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1976 (1)**

— SECTEUR CULTURE FRANÇAISE —

AMENDEMENT

PROPOSE PAR M. DEHOUSSE ET CONSORTS

(1) Voir Doc. Conseil 4-I (1975-1976) - nos 1, 1 (Annexe), 1 (Annexe RTB), 2, 3 et 4.

TABLEAU

Justification

TITRE I

Dépenses courantes

PARTIE III

Autres dépenses culturelles

SECTION IV

Arts et lettres

B. Crédits pour activités scientifiques

CHAPITRE III

Transferts de revenus à destination d'autres secteurs

Introduire un article 33.29bis nouveau ainsi libellé :

ART. 33.29bis. — *Subvention à la revue « La vie wallonne ».*

Publication des tables relatives au cinquante-tenaire de la revue : 200 000 francs.

CHAPITRE I

Dépenses de consommation

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services*

ART. 12.44. — *Inventaire du Patrimoine monumental de la Belgique et Bulletin des musées.*

Réduire la somme prévue de 3 500 000 à 3 300 000 francs (transfert à l'art. 33.29bis).

La revue *La vie wallonne* complète cette année sa cinquantième année de parution.

Cette activité cinquantenaire fait d'elle une mine de renseignements qui présentent un intérêt d'autant plus grand que la revue en question, loin d'accorder son attention aux mutations politiques, a systématiquement prospecté tous les champs d'activité de la vie culturelle au sens large.

Malheureusement, l'absence de tables récapitulatives a pour effet de rendre pratiquement inaccessibles, tant au public en général qu'au chercheur, les renseignements précieux que renferme la collection de la revue.

Dans la perspective du cinquante-tenaire de la *vie wallonne*, des tables analytiques et alphabétiques ont été réalisées, sous contrôle scientifique, par l'Institut provincial d'études et de recherches bibliothéconomiques.

Ces tables existent actuellement sous forme de mémoires, c'est-à-dire en nombre extrêmement limité.

Le présent amendement a pour but de permettre l'impression proprement dite de ces tables, de préférence sous forme d'un numéro spécial de la revue en question.

J.-M. DEHOUSSE.
G. MATHOT.
P. FALIZE.